



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 décembre 2022



Coupures d'électricité : l'école va-t-elle encore disjoncter ?

La FCPE prend acte que cet hiver, des coupures d'électricité pourraient être inévitables. Sa demande, de considérer les écoles et établissements scolaires comme prioritaires, n'a pas été entendue. Dans ces conditions, impossible d'accueillir en toute sécurité les élèves et les personnels de l'État comme des collectivités, dans des locaux ni éclairés, ni chauffés, sans alarme...

Le retour de la « débrouille » locale

Si Olivier Véran, porte-parole du gouvernement, assure qu'il ne s'agit pas « d'un film catastrophe », et que « des moyens d'agir adaptés et proportionnés » sont à l'étude, parents et élèves ont besoin d'entrevoir rapidement des solutions concrètes car beaucoup de questions se posent :

- Quid de la prise en compte des journées perdues pour les élèves ?
- Quid de la prévention de l'anxiété des enfants face à une nouvelle situation de crise ?
- Quid de la gestion et de la sécurité des élèves internes, mais également si cela intervient le jour de leur retour à domicile ?
- Quid de la gestion des transports en milieu rural comme urbain ?
- ...

Soyons conscients qu'en de multiples endroits ruraux comme urbains, en l'absence de transports, de restauration scolaire, de personnels enseignants et d'encadrement... la demi-journée de fermeture des établissements scolaires sera une promesse impossible à tenir...

Quelles mesures pour permettre aux parents d'être aux côtés de leurs enfants ?

Le jour d'une coupure annoncée dans le secteur de leur habitation ou de leur établissement scolaire, quelles seront concrètement les possibilités offertes aux parents pour être présents aux côtés de leurs enfants ? Il est inenvisageable de venir puiser dans les jours de congés des mois à venir !

Pas de lumière, pas de devoirs !

Par ailleurs, les enfants et les parents ne devront pas avoir à supporter le report des enseignements annulés par un quelconque travail personnel à la maison à rendre le lendemain (exercices, apprentissage de leçon, devoir

supplémentaire à faire à la maison...).

Il est urgent de dialoguer et de trouver les solutions localement !

Après deux ans de Covid, la FCPE estime que la priorité est de ne pas faire subir à l'ensemble de la communauté éducative un *bis repetita*. Anticiper, c'est se coordonner avec toutes les parties prenantes au niveau national et local, pour la mise en œuvre d'une stratégie réaliste et partagée. Nous demandons d'urgence au gouvernement de donner consigne aux préfets de tenir des concertations locales avec l'ensemble des acteurs, et donc avec les fédérations de parents d'élèves, notamment lors de conseils départementaux de l'Éducation nationale extraordinaires.

À propos de la FCPE

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :

Laurence Guillermou :
06 82 81 40 82 /
fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

© 2020 FCPE

[Voir la version en ligne](#)